



Séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-Henri tenue le 21 octobre 2024, à 19h00, à la salle municipale du conseil située au 219, rue Commerciale, à Saint-Henri à laquelle étaient présents madame la conseillère Julie Dumont, messieurs les conseillers Gervais Gosselin, Michel L'Heureux, François Robitaille, Richard Turgeon et Bruno Vallières sous la présidence de Monsieur le maire Germain Caron.

Le greffier-trésorier mentionne que l'avis de convocation a été notifié aux membres du conseil par un moyen technologique conformément aux article 133 et 134 du Code de procédure civile.

Les membres du conseil confirment qu'ils ont tous eu l'avis de convocation tel qu'il a été mentionné ci-haut.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

198-24 IL EST PROPOSÉ PAR : Michel L'Heureux

APPUYÉ PAR : Julie Dumont

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été lu par le maire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2. PARC INDUSTRIEL

Le greffier-trésorier dépose aux membres du conseil le document Avis d'intérêt pour un terrain industriel. Ce document confirme certains éléments dont les services offerts dans le nouveau parc industriel, le prix de vente au pied carré, les critères de priorisation, les conditions de vente, les conditions de construction ainsi que le formulaire de demande d'achat.

CONSIDÉRANT que cet Avis d'intérêt représente bien la volonté des membres du conseil municipal concernant la vente des terrains industriels;

199-24 IL EST PROPOSÉ PAR : François Robitaille

APPUYÉ PAR : Gervais Gosselin

ET RÉSOLU d'adopter l'Avis d'intérêt pour un terrain industriel tel qu'il a été déposé à la table du conseil.

DE confirmer que le prix de vente sera à 3,66\$ du pied carré et sera sujet à changement par résolution du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

3. PROJET POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT que des travaux de préparation sont nécessaires pour la conception de plans et devis, l'acquisition de terrains, le sondage des sols, la planification et l'implantation des structures et infrastructures pour un futur système d'épuration des eaux usées;

CONSIDÉRANT que ces travaux préparatoires permettront par la suite d'effectuer des appels d'offres pour la construction d'une usine de traitement des eaux;



AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Richard Turgeon qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil un règlement décrétant des dépenses de 421 600\$ et un emprunt de 421 600\$ pour procéder à des travaux préparatoires pour la conception, l'acquisition de terrains, le sondage des sols, la planification et l'implantation des structures et infrastructures pour un futur système d'épuration des eaux usées.

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le conseiller Bruno Vallières dépose à la table du conseil et présente aux membres du conseil municipal le projet de règlement pour procéder à des travaux préparatoires pour la conception, l'acquisition de terrains, le sondage des sols, la planification et l'implantation des structures et infrastructures pour un futur système d'épuration des eaux usées.

4. PARC DE LA PISTE CYCLABLE

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller François Robitaille qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil un règlement décrétant des dépenses de 726 500\$ et un emprunt de 726 500\$ pour l'acquisition d'un terrain, la conception de plans et devis, l'aménagement et l'acquisition de biens afin d'aménager un parc.

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

La conseillère Julie Dumont dépose à la table du conseil et présente aux membres du conseil municipal le projet de règlement pour l'acquisition d'un terrain, la conception de plans et devis, l'aménagement et l'acquisition de biens afin d'aménager un parc.

5. ENTENTE DE TRAVAIL POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le greffier-trésorier dépose aux membres du conseil le projet d'entente de travail pour le Service de sécurité incendie.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20h45.


Germain Caron, maire


Jérôme Fortier, greffier-trésorier